



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 17 janvier 2019

Ouverture du site « Horizons2021 » pour accompagner les élèves de seconde dans leurs choix d'enseignements de spécialité et signature d'une charte pour les perspectives d'orientation vers l'enseignement supérieur

Dès la rentrée 2019, les séries actuelles en voie générale (L, ES et S) disparaîtront en classe de première. Tous les lycéens suivront des enseignements communs et approfondiront leurs connaissances avec trois enseignements de spécialité qu'ils auront choisis. Ces enseignements permettront aux élèves de concevoir progressivement leur projet d'études et d'approfondir davantage leurs connaissances, ce qui contribuera à leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Les académies ont mis en ligne fin décembre l'offre d'enseignements de spécialité prévue pour la rentrée prochaine dans chaque lycée. Les élèves de seconde se destinant à la voie générale ont pu commencer à réfléchir, avec leur famille et en dialogue avec leurs professeurs, aux choix qu'ils feront pour l'année prochaine.

Pour les aider à préciser leur choix d'enseignements de spécialité en voie générale, le site « Horizons2021 », développé par l'ONISEP, est désormais mis à la disposition des élèves de seconde et de leurs familles, ainsi qu'à celle du grand public :

www.horizons2021.fr

Ce site est un outil d'aide aux choix d'enseignements de spécialité de la voie générale. Il permet aux élèves d'en connaître le contenu et de découvrir, en fonction des choix opérés à l'écran, les perspectives qui s'offrent à eux dans divers horizons :

- arts et industries culturelles ;
- lettres, langues et communication ;
- sciences humaines et sociales ;
- sciences économiques et de gestion ;
- droit et sciences politiques ;
- sciences du vivant et géosciences ;
- santé ;
- sciences, technologie, ingénierie et mathématiques ;
- sciences informatiques et industries du numérique.

Les élèves sont invités à tester les combinaisons d'enseignements de spécialité pour prendre connaissance de toutes les possibilités qui s'offrent à eux dans les horizons correspondants, ceux-ci leur proposant alors quelques exemples de formations et de métier.

Pour les aider à choisir leurs enseignements de spécialité, les élèves de seconde bénéficient également d'un accompagnement des équipes éducatives, dans le cadre des 54h annuelles dédiées à l'orientation, notamment avec leurs professeurs principaux. Ils peuvent aussi se rendre sur le site d'information et de ressources <http://www.secondes2018-2019.fr/> développé par l'ONISEP.



Enfin, la charte signée ce jeudi 17 janvier 2019 entre Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et la Conférence des présidents d'université, la Conférence des grandes écoles, la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs, et l'association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles, démontre une approche collective et partagée des enjeux des réformes en cours.

La charte rappelle la non hiérarchisation des enseignements de spécialité et des filières d'enseignement. Elle garantit particulièrement un accompagnement soutenu pour permettre à chaque lycéen de faire, pendant sa période d'études au lycée, des choix d'orientation progressifs, éclairés et motivés qui concourront à une orientation véritablement choisie, base d'une réussite ultérieure dans l'enseignement supérieur.

A travers cette charte, les signataires s'engagent sur des objectifs solidaires d'information et d'accompagnement des élèves et des équipes des lycées généraux et technologiques, de promotion et d'ouverture à la diversité des parcours scolaires, et réaffirment le rôle des attendus de l'enseignement supérieur et des dispositifs pour la réussite des futurs étudiants.

Les principaux objectifs que les signataires se donnent avec cette charte :

- accompagner les établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour favoriser la bonne compréhension des enjeux associés à une orientation progressive des lycéens, en particulier les plus jeunes ;
- favoriser la construction progressive de parcours choisis au lycée et à promouvoir la diversité des parcours scolaires, le décroisement des disciplines et l'égalité de valeur des enseignements de spécialité et des filières d'enseignement ;
- développer des dispositifs pour accompagner la réussite de lycéens qui sont motivés pour s'engager dans une voie de formation, même lorsque leurs études secondaires n'y conduisaient pas spécialement ;
- mettre en place des temps d'information et de formation associant les équipes de direction et les équipes pédagogique et éducative de l'enseignement secondaire et supérieur, pour faciliter l'information des lycéens et de leurs familles.

[Lien vers la charte \(si en ligne le 17 au moment de l'envoi du CP\)](#)

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

T 01 55 55 99 12 / 01 55 55 81 49

presse-mesri@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

<https://twitter.com/sup-recherche>